

MME. LEDEVIN MARCELLE  
1 IMPASSE HENRI MATISSE  
95140 GARGES LES GONESSE

COURRIER RECOMMANDÉ  
REÇU LE

18 AOUT 2025

Service Courrier  
**SATEC**

SATEC  
4 PLACE DU 8 MAI 1945  
LE HUB  
92300 LEVALLOIS PERRET

Date du courrier  
25 juillet 2025

## **Mandat pour résiliation d'un Contrat Habitation**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la souscription de mon nouveau contrat et en application de l'article L113-15-2 du Code des Assurances, je vous mandate pour :

- procéder à la résiliation de mon contrat n°60402827 souscrit auprès de la Société ALLIANZ France et couvrant le bien situé  
1 impasse Henri Matisse  
95140 GARGES LES GONESSE

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Signature



CHÈQUE REMIS À LA COMPTABILITÉ  
LE

18 AOUT 2025



BNP PARIBAS

Payez contre ce chèque non endossable

sous au profit d'un établissement bancaire ou assimilé

Deux cent treize euros

Avec vingt deux centimes

à SATEC.

€ 213,62 —

le 9 aout 2025

Ladevin

(83)

CIN015 ID 10203 HEL0107

233 124072020165

Payable en France

PARIS OPERA GA  
PARIS OPERA  
GARNIER  
2 PL DE L'OPERA 75002 PARIS

Agence N° 00799

3477 Service gratuit  
+ prix appel

Compte

00802 00002569558  
M OU MADAME BERNARD LEDEVIN  
1 IMP H MATISSE  
95140 GARGES LES GONESSE

à Garges

chèque n°

6803496 00750000004908 080202569558

N° de facture : CS0011202507423  
Référence client : AO44193 LEDEVIN  
N° Contrat : 22367317504 / DP- Marine HUMEN  
Période du 15/09/2025 au 01/09/2026

SATEC - ORLEANS DP  
IMMEUBLE LE HUB - 4 PLACE DU 8 MAI 1945  
92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX  
MONTANT EN EUROS : 213,62 €

SATEC - Immeuble Le Hub - 4 place du 8 mai 1945 - CS 90168 - 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX - TEL : 01 42 80 15 03 - FAX : 01 42 80 59 32 SAS de Courtage d'Assurances au capital de 36 444 931,66 € indirectement détenu à plus de 10% par AXA France Assurance qui représente également l'entreprise d'assurance visée à l'alinéa R521-1 du Code des assurances. RCS Nanterre 784 395 725 - Registre des Intermédiaires d'Assurance n° 07 0006 65 - Site orias : <https://www.orias.fr/>

Soumis au contrôle de l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09. -TVA Intracommunautaire : SATEC FR 70784395725

Pour formuler une réclamation, vous pouvez contacter votre interlocuteur habituel dont les coordonnées se trouvent sur votre appel de cotisation ou via votre espace client.

Votre Courtier d'assurances  
**SATEC**  
4 PLACE DU 8 MAI 1945  
LE HUB  
92300 LEVALLOIS PERRET



**Assurance et Banque**

**01 42 80 15 03**

(coût d'un appel local)  
 **01 42 80 59 32**

N° ORIAS 07 000 665  
Site ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

MME. MARCELLE LEDEVIN  
1 IMPASSE HENRI MATISSE  
95140 GARGES LES GONESSE

## **Questionnaire de déclaration du risque préalable à la souscription de votre contrat d'assurance habitation**

Ce document est établi en application des articles L112-3 et L113-2 du Code des assurances relatifs à la déclaration du risque.

### **Les informations communiquées par le souscripteur**

Civilité : MME.

Prénom : MARCELLE

Nom : LEDEVIN

Date de naissance : 19/07/1932

Adresse de résidence : 1 IMPASSE HENRI MATISSE 95140

GARGES LES GONESSE

Téléphone portable : 06 40 74 21 42

#### **Votre contrat**

Assurance habitation  
Locataire d'appartement

#### **Vos références**

Contrat  
Affaire nouvelle  
**22367317504**  
Date d'effet  
**15/09/2025**  
Référence client  
0894103120

### **Concernant votre habitation :**

Etes-vous ?  **Locataire**,  propriétaire occupant,  propriétaire non occupant,  d'une maison,  **d'un appartement**,  au rez-de-chaussée,  **en étage intermédiaire**,  au dernier étage, **composé de 2 pièce(s) principale(s)** (chaque tranche de 40 m<sup>2</sup> compte pour une pièce), cette habitation est située :

1 impasse Henri Matisse  
95140 GARGES LES GONESSE

Votre habitation est-elle classée Monument historique ou inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ?  Oui /  **Non**.

S'agit-il d'un logement dont l'inoccupation est : Inférieure ou égale à 90 jours par an  **Oui** /  Non. Supérieure à 90 jours par an  Oui /  **Non**.

Quelle est l'ancienneté de votre logement (depuis sa construction) ?  - 5 ans,  Entre 5 et 10 ans,  **+ 10 ans**

M. L.



**Vos références****Contrat****Affaire nouvelle****22367317504**

Date d'effet

**15/09/2025**

Référence client

0894103120

Votre habitation comprend-elle

- Une véranda ?  Oui /  Non
- Des dépendances ?  Oui /  Non
- Un jardin ?  Oui /  Non
- Une piscine, un spa, un jacuzzi (même à l'intérieur) ?  Oui /  Non
- Une pompe à chaleur ?  Oui /  Non
- Des installations d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, solaires, éolienne) ?  Oui /  Non
- Des aménagements extérieurs (terrasse, pergola, tennis...) ?  Oui /  Non

Votre habitation est-elle équipée d'un insert, foyer fermé, poêle ou cuisinière à bois ?  Oui /  Non.Souhaitez-vous garantir un contenu mobilier au titre de ce contrat ?  Oui /  Non.

A quel montant estimatez-vous votre capital mobilier ?

- Capital mobilier dans l'habitation : 20 000 €
- Capital objets de valeur dans l'habitation : 2 000 €

**Concernant vos besoins spécifiques***Vous ne nous avez déclaré aucun besoin spécifique.***Concernant vos antécédents d'assurance**Avez-vous actuellement une assurance habitation pour ce logement ?  Oui /  Non.Au cours des 2 dernières années, avez-vous déclaré un ou plusieurs sinistres pour ce logement (en dommages ou en responsabilité civile des personnes assurées) ?  Oui /  NonAu cours des 2 dernières années, un précédent assureur a-t-il résilié votre contrat habitation ?  Oui /  Non**Déclarations complémentaires**

Vos déclarations complémentaires :

Vous n'avez souhaité faire aucune déclaration complémentaire.

**Informations sur l'utilisation de vos données personnelles**

Dans le cadre de votre relation avec une société du groupe AXA pour un contrat d'assurance, cette dernière va principalement utiliser vos données pour la passation, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution de celui-ci. Elle sera également susceptible de les utiliser (i) dans le cadre de contentieux, (ii) pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, (iii) afin de se conformer à une réglementation applicable, ou (iv) pour l'analyse de tout ou partie des données vous concernant collectées au sein du groupe AXA, éventuellement croisées avec celles de

**Vos références**

**Contrat**

**Affaire nouvelle**

**22367317504**

Date d'effet

**15/09/2025**

Référence client

0894103120

partenaires choisis, afin d'améliorer nos produits (recherche et développement), évaluer votre situation ou la prédire (scores d'appétence) et personnaliser votre parcours client (offres et publicités ciblées). Les données relatives à votre santé éventuellement recueillies seront exclusivement utilisées pour la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat, ce à quoi vous consentez en le signant.

Vos données seront conservées le temps nécessaire à ces différentes opérations, ou pour la durée spécifiquement prévue par la CNIL (normes pour le secteur de l'assurance) ou la loi (prescriptions légales).

Elles seront uniquement communiquées aux sociétés du groupe AXA, intermédiaires d'assurance, réassureurs, partenaires ou organismes professionnels habilités (comme AXA Banque) qui ont besoin d'y avoir accès pour la réalisation de ces opérations. Pour ceux de ces destinataires situés en-dehors de l'Union Européenne, le transfert est limité (i) aux pays listés par la Commission Européenne comme protégeant suffisamment les données ou (ii) aux destinataires respectant soit les clauses contractuelles types proposées par la CNIL soit les règles internes d'entreprise du groupe AXA de protection des données (BCR). Les données relatives à votre santé éventuellement recueillies ne seront communiquées qu'aux seuls sous-traitants habilités de la société avec laquelle vous avez signé votre contrat.

Lors de la souscription de votre contrat, certaines questions sont obligatoires. En cas de fausses déclarations ou d'omissions, les conséquences à votre égard pourront être la nullité du contrat souscrit (article L.113-8 du Code des assurances) ou la réduction des indemnités versées (article L.113-9 du Code des assurances).

Nous sommes légalement tenus de vérifier que vos données sont exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour. Nous pourrons ainsi vous solliciter pour le vérifier ou être amenés à compléter votre dossier (par exemple en enregistrant votre email si vous nous avez écrit un courrier électronique).

Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Si vous avez donné une autorisation spéciale et expresse pour l'utilisation de certaines de vos données, vous pouvez la retirer à tout moment sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'informations qui conditionnent l'application de votre contrat.

Vous pouvez écrire à notre délégué à la protection des données pour exercer vos droits par email (service.informationclient@axa.fr) ou par courrier (AXA France - Service Information Client - 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex). En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL.

Pour plus d'informations, consultez [www.axa.fr/donnees-personnelles.html](http://www.axa.fr/donnees-personnelles.html)

**Finalité du recueil des données et conséquences d'une inexactitude ou d'une omission**

Je reconnais avoir été informé(e) :

- Du caractère obligatoire des réponses aux questions posées dans ce document pour l'établissement de mon contrat d'assurance ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévue aux articles L113-8 (nullité du contrat d'assurance) et L113-9 (majoration de la cotisation ou application de la règle proportionnelle) du Code des assurances.

Je suis informé :

**Vos références**

**Contrat**

**Affaire nouvelle**

**22367317504**

Date d'effet

**15/09/2025**

Référence client

0894103120

- Qu'AXA France peut utiliser les informations me concernant pour la publicité d'offres d'assurance, banque et assistance ou analogues, à laquelle je peux m'opposer en cochant la case ci-contre

**Démarchage téléphonique**

Je suis informé de mon droit à m'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr).

Fait en double exemplaire à , le 25 juillet 2025.

Signature du souscripteur



Signature du Courtier d'assurances

L'autorité chargée du contrôle de la société d'assurances est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

**AXA France IARD**, S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 • Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • Juridica la filiale spécialisée en assurance de protection juridique d'AXA France S.A. au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles. Siège social : 1, place Victorien Sardou, 78160 Marly-le-Roi • Entreprises régies par le Code des Assurances.

Votre Courtier d'assurances  
**SATEC**  
4 PLACE DU 8 MAI 1945  
LE HUB  
92300 LEVALLOIS PERRET



**Assurance et Banque**

01 42 80 15 03

01 42 80 59 32

N° ORIAS 07 000 665  
Site ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

MME. MARCELLE LEDEVIN  
1 IMPASSE HENRI MATISSE  
95140 GARGES LES GONESSE

## **Conditions particulières de votre contrat d'assurance habitation Ma Maison**

Vous avez souscrit le contrat d'assurance habitation Ma Maison auprès d'AXA France IARD représentée par votre courtier d'assurance.

Ces Conditions particulières jointes :

- au questionnaire de déclaration du risque préalable à la souscription,
- aux Conditions générales Ma Maison n°970464N,
- aux Conditions générales Assistance aux personnes 190200,

dont vous reconnaissiez avoir reçu un exemplaire, constituent votre contrat d'assurance.

**Votre contrat prend effet le 15 septembre 2025 à 00h00.**

**Ce contrat est souscrit pour la période du 15/09/2025 jusqu'au 01/09/2026, date d'échéance principale. Il est ensuite reconduit tacitement chaque année à l'échéance principale, sauf résiliation pour l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de 2 mois. Le contrat est également résiliable hors échéance principale dans les cas et conditions prévus aux Conditions générales. La durée de la tacite reconduction ne peut en aucun cas être supérieure à une année.**

### **Le foyer assuré**

LEDEVIN – MARCELLE, née le : 19/07/1932  
Composition du foyer : 2 adultes – 0 enfant

Habitation  
Affaire nouvelle  
Date d'émission : 25/07/2025  
Echéance principale : 01/09

Contrat  
22367317504  
Référence client  
0894103120

### **Le risque**

1 IMPASSE HENRI MATISSE  
95140 GARGES LES GONESSE

Type de bien : Appartement  
Nombre de pièces : 2 pièces  
Statut de l'assuré : Locataire  
Durée d'inoccupation : Inférieure ou égale à 90 jours par an  
Capital mobilier dans l'habitation : 20 000 €

Si besoin d'assistance  
01 55 92 26 92  
N'engagez aucune dépense avant de les avoir contactés.



**Vos références**

Contrat

**22367317504**

Client

**0894103120**

Date d'effet

**15 septembre 2025 00h00**

Capital Objet de valeur : 2 000 €

**Vos garanties**

Les montants ci-dessous s'entendent par sinistre sauf mention contraire

**L'indemnisation due au titre des bâtiments et aménagements immobiliers ne pourra dépasser le plafond de 3 millions d'euros par sinistre toutes garanties confondues.**

<b>Vos garanties</b>	<b>Plafonds de vos garanties</b>	<b>Franchises</b>
<b>Vos Garanties essentielles</b>		
Incendie	Bâtiments voir Conditions générales Mobilier dans l'habitation : 20 000 € Objets de valeur dans l'habitation : 2 000 €	380 € *
Dégâts des eaux et gel	Bâtiments voir Conditions générales Mobilier dans l'habitation : 20 000 € Objets de valeur dans l'habitation : 2 000 € Recherche de fuite intérieure : 1 180 €	201 €
Evènements climatiques	Bâtiments voir Conditions générales Mobilier dans l'habitation : 20 000 € Objets de valeur dans l'habitation : 2 000 €	380 € *
Catastrophes naturelles	Bâtiments voir Conditions générales Mobilier dans l'habitation : 20 000 € Objets de valeur dans l'habitation : 2 000 €	Franchise légale (voir Conditions générales)
Catastrophes technologiques	Bâtiments voir Conditions générales Mobilier dans l'habitation : 20 000 € Objets de valeur dans l'habitation : 2 000 €	aucune
Attentats et actes de terrorisme	Bâtiments voir Conditions générales Mobilier dans l'habitation : 20 000 € Objets de valeur dans l'habitation : 2 000 €	201 €
Frais supplémentaires	Frais consécutifs : 15% de l'indemnité Autres frais : voir Conditions générales	aucune
Responsabilité locataire et Défense	<b>Plafond global : 20 millions d'euros *</b>  Dont - 5 millions d'euros * pour les dommages matériels dont 353 850 € pour les dommages immatériels consécutifs	201 €
Recours	<b>Plafond global : 35 385 €</b>	Seuil d'intervention : 589 €

**Vos références**

Contrat

**22367317504**

Client

**0894103120**

Date d'effet

**15 septembre 2025 00h00**

Voir Conditions générales pour le détail des montants de prise en charge

---

Service Protection Juridique Déménagement/Travaux/Dégât des eaux	Voir conditions générales pour le détail des montants de prise en charge	Seuil d'intervention judiciaire : 512 €*
---	--	---

Assistance	Voir Conditions générales	Voir Conditions générales
------------	---------------------------	---------------------------

Violences intrafamiliales	Voir conditions générales pour le détail des garanties <b>Accompagnement juridique</b> Voir conditions générales pour le détail des montants de prise en charge	aucune
---------------------------	---	--------

**Relogement en cas de violences conjugales**  
Jusqu'à 7 nuits consécutives  
Jusqu'à 2 demandes de relogement par année d'assurance

---

---

**Vos Options**

---

Responsabilité Civile vie privée	<b>Plafond global : 20 millions d'euros * tous dommages confondus</b>	201 €
----------------------------------	---	-------

Dont  
- 542 570 € pour les préjudices corporels subis par un assuré et causés par un autre assuré  
- 5 millions d'euros \* pour les dommages matériels dont 353 850 € pour le préjudice écologique et les frais de prévention y afférent  
353 850 € pour les dommages immatériels consécutifs  
3 656 450 € Responsabilité locataire séjour voyage de moins de 3 mois  
648 725 € Responsabilité locataire fête familiale de 3 jours maximum

---

Vol et vandalisme au domicile	Bâtiments voir Conditions générales Mobilier dans l'habitation : 20 000 € Objets de valeur dans l'habitation : 2 000 € Remplacement des serrures en cas de vol des clés dans l'habitation : 500 € *	201 €
-------------------------------	--	-------

Bris des vitres	Bâtiments voir Conditions générales Mobilier dans l'habitation : 20 000 € Objets de valeur dans l'habitation : 2 000 €	201 €
-----------------	--	-------

Dommages aux appareils électriques	Plafond dommages aux appareils électriques : 29 488 € Pertes de denrées : 1 000 € *	201 €
------------------------------------	---	-------

## Vos références

Contrat

**22367317504**

Client

**0894103120**

Date d'effet

**15 septembre 2025 00h00**

Valeur de rééquipement à neuf      A vie      Aucune

**Les montants présentés dans ce tableau varient en fonction de l'indice FFB qui est de 1 179,50.  
Certains ne sont pas variables et sont marqués d'un astérisque (\*)**

## La protection de votre habitation

### Votre logement :

Niveau de protection contre le vol nécessaire : 1

Verrouillage des portes d'accès

Pour bénéficier de la garantie Vol et vandalisme au domicile, les portes d'accès de votre logement doivent être pleines (en bois, fer, PVC ou vitrée en totalité ou en partie) sans partie vide et fermées par au moins une serrure, conformément au niveau 1 des moyens de protection contre le vol indiqué aux Conditions générales.

### Votre cotisation

Votre cotisation annuelle s'élève à **195,89 € TTC** dont 1,45 € pour la Protection Juridique, 7,59 € pour la Défense et Recours, 25,35 € pour les Catastrophes Naturelles.

Le montant total des taxes s'élève à 26,15 € dont 6,50 € de contribution Attentat.

**Votre cotisation pour la période du 15/09/2025 au 01/09/2026 s'élève à 188,62 € TTC** dont 1,39 € pour la Protection Juridique, 7,29 € pour la Défense et Recours, 24,37 € pour les Catastrophes Naturelles.

Le montant total des taxes s'élève à 25,38 € dont 6,50 € de contribution Attentat.

## Le paiement des cotisations

Vous avez opté pour le paiement annuel.

## Informations sur l'utilisation de vos données personnelles

Dans le cadre de votre relation avec une société du groupe AXA pour un contrat d'assurance, cette dernière va principalement utiliser vos données pour la passation, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution de celui-ci. Elle sera également susceptible de les utiliser (i) dans le cadre de contentieux, (ii) pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, (iii) afin de se conformer à une réglementation applicable, ou (iv) pour l'analyse de tout ou partie des données vous concernant collectées au sein du groupe AXA, éventuellement croisées avec celles de partenaires choisis, afin d'améliorer nos produits (recherche et développement), évaluer votre situation ou la prédire (scores d'appétence) et personnaliser votre parcours client (offres et publicités ciblées). Les données relatives à votre santé éventuellement recueillies seront exclusivement utilisées pour la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat, ce à quoi vous consentez en le signant.

**Vos références**

Contrat

**22367317504**

Client

**0894103120**

Date d'effet

**15 septembre 2025 00h00**

Vos données seront conservées le temps nécessaire à ces différentes opérations, ou pour la durée spécifiquement prévue par la CNIL (normes pour le secteur de l'assurance) ou la loi (prescriptions légales).

Elles seront uniquement communiquées aux sociétés du groupe AXA, intermédiaires d'assurance, réassureurs, partenaires ou organismes professionnels habilités (comme AXA Banque) qui ont besoin d'y avoir accès pour la réalisation de ces opérations. Pour ceux de ces destinataires situés en-dehors de l'Union Européenne, le transfert est limité (i) aux pays listés par la Commission Européenne comme protégeant suffisamment les données ou (ii) aux destinataires respectant soit les clauses contractuelles types proposées par la CNIL soit les règles internes d'entreprise du groupe AXA de protection des données (BCR). Les données relatives à votre santé éventuellement recueillies ne seront communiquées qu'aux seuls sous-traitants habilités de la société avec laquelle vous avez signé votre contrat.

Lors de la souscription de votre contrat, certaines questions sont obligatoires. En cas de fausses déclarations ou d'omissions, les conséquences à votre égard pourront être la nullité du contrat souscrit (article L.113-8 du Code des assurances) ou la réduction des indemnités versées (article L.113-9 du Code des assurances).

Nous sommes légalement tenus de vérifier que vos données sont exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour. Nous pourrons ainsi vous solliciter pour le vérifier ou être amenés à compléter votre dossier (par exemple en enregistrant votre email si vous nous avez écrit un courrier électronique).

Vous pouvez écrire à notre délégué à la protection des données pour exercer vos droits par email (service.informationclient@axa.fr) ou par courrier (AXA France - Service Information Client - 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex). En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL.

Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Si vous avez donné une autorisation spéciale et expresse pour l'utilisation de certaines de vos données, vous pouvez la retirer à tout moment sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'informations qui conditionnent l'application de votre contrat.

Pour plus d'informations, consultez [www.axa.fr/donnees-personnelles.html](http://www.axa.fr/donnees-personnelles.html)

**Conclusion et signature de votre contrat**

- Je reconnaiss que les présentes Conditions particulières ont été établies conformément aux réponses que j'ai données aux questions posées par l'assureur préalablement à la prise d'effet du contrat. Les réponses aux questions posées par l'assureur sont reprises dans la déclaration du risque.
- Je reconnaiss :
  - Avoir été informé(e) par l'assureur que les réponses aux questions qui me sont posées sont obligatoires pour l'établissement des Conditions particulières, ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration, prévues aux articles L.113-8 (nullité du contrat) et L.113-9 (majoration de la cotisation ou application de la règle proportionnelle) du Code des assurances.
  - Avoir reçu et pris connaissance le 25/07/2025, avant la souscription, du tarif, des conditions de garantie et des exclusions ainsi que le cas échéant de la fiche

**Vos références**

Contrat  
**22367317504**  
Client  
**0894103120**  
Date d'effet  
**15 septembre 2025 00h00**

d'information relative à la durée de la garantie dans le temps en assurance de Responsabilité conformément aux disposition des articles L112-2 et L112- 2-1 du Code des assurances.

- En cas de souscription par voie de démarchage et à distance, je reconnais :
  - Avoir reçu un exemplaire des Conditions générales de mon contrat d'assurance et également avoir pris connaissance de la totalité des informations mentionnées à l'article L112-2-1 et L112-9 du Code des assurances, préalablement à la souscription de mon contrat d'assurance ;
  - Avoir été informé(e) des conditions dans lesquelles je peux exercer mon droit de renonciation en cas de fourniture à distance d'opérations d'assurance (article L112-2-1 du Code des assurances) ou de démarchage (article L112-9 du Code des assurances) ;
  - Avoir noté que conformément aux articles L112-2-1 et L112-9 du Code des Assurances, un modèle de lettre de renonciation est inséré dans les Conditions générales qui m'ont été remises ;
  - Avoir été informé(e) que le contrat d'assurance ne peut recevoir, sans mon accord un commencement d'exécution avant l'arrivée du terme du délai de renonciation de quatorze (14) jours. A cet égard, je reconnais, pour le cas où la date d'effet des garanties mentionnée en tête des Conditions particulières serait antérieure à la date d'expiration dudit délai de renonciation, l'avoir expressément demandé.

Fait à LEVALLOIS PERRET, le 25/07/2025 à 16:13

Le souscripteur



Pour l'assureur, par délégation  
Votre Courtier d'assurances

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 • Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • Juridica la filiale spécialisée en assurance de protection juridique d'AXA France S.A. au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles. Siège social : 1, place Victorien Sardou, 78160 Marly-le-Roi - Entreprises régies par le Code des Assurances.

25635A

FRANCE

14-03-2025

LA POSTE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LETTRA / ENVOI SUIVI

SD : 87001232399958C

\*\*3.28 EUR



SATEC

Immeuble Le Hub

A l'attention de M<sup>me</sup> Humen

4 Place du 8 mai 1945

CS 90168

92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX

